Les projets du Syndicat d'énergies

A La Une Molières
Publié le 23/03/2017 à 3h40 par **Chantal Billes**.

Les délégués du comité syndical pendant la réunion présidée par Serge Maze (3e à droite), vice-président du secteur Beaumont-Cause du Syndicat départemental d'énergies.
Photo Chantal Billes

Des représentants du Syndicat départemental d'énergies (SDE 24) ont été accueillis, mercredi 15 mars, par José Daniel, maire de Molières.

Chaque année, le comité syndical réunit les 32 communes qui le composent. Lors de ce rendez-vous, sous la houlette de Serge Maze, vice-président du secteur Beaumont-Cause, il a été rappelé que le syndicat est un aménageur de territoire au plus proche des élus « qui sont nos clients », dit-il.

Après la présentation du bureau territorial opérationnel (BTO), outil de communication, composé de 14 délégués, Serge Maze a expliqué les principales missions de cette équipe. Ensuite, s'est tenue l'élection à l'unanimité d'un délégué suppléant au comité syndical : Marie-Pierre Pons, conseillère de Creysse. Sébastien Godefroy, directeur général, a présenté les différentes offres de services, ainsi que la nouvelle sectorisation, dont les missions vont rythmer l'année 2017. David Barbieri, chargé d'opérations, a communiqué sur le bilan des travaux de renforcement effectués en 2016, et les futures opérations, en particulier la poursuite de l'éradication des fils nus, au cours de cette année, avec pour objectif les communes dont le linéaire est inférieur à 1,5 km (six concernées). Le directeur a parlé de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (Irve) : cinq bornes sont implantées dans le secteur (à Beaumont, Creysse, Lalinde, Le Buisson et Saint-Capraise).

Éclairage public

Des informations ont été données sur l'optimisation de l'éclairage public : la mise en place des horloges astronomiques financées en totalité par le SDE 24 permettant aux communes de faire des économies de 10 % à 15 % sur l'éclairage, ainsi que le remplacement des boules énergivores par des lampadaires led.

D'autres sujets ont été évoqués. D'abord, la sensibilisation sur la prestation des services énergies, puis l'astreinte téléphonique de l'éclairage public mise en place depuis l'année dernière. Ainsi, sur 30 appels, 16 ont nécessité une intervention sécuritaire.

Un rappel a été fait pour bénéficier des meilleures conditions tarifaires du marché de l'électricité : le traitement des adhésions en cours doit être fait avant le 31 mars. Enfin, concernant le Smart Périgord, l'objectif de la démarche est de positionner la Dordogne comme territoire moteur en matière d'innovation dans le cadre de la transition énergétique.